

# La lettre de Saint-Martin d'Août



N°119 - AVRIL 2026

## INFOS MAIRIE



1, place de la Mairie  
26330 Saint-Martin d'Août  
Site : <https://saint-martin-daout.fr/>

Tél : 04 75 68 63 93 / 06 72 59 08 49

Courriel : [mairie@saint-martin-daout.fr](mailto:mairie@saint-martin-daout.fr)

### Accueil du public :

Mardi et vendredi de 14h00 à 17h30

### Permanence élus

Samedi de 11h00 à 12h00



Bulletin municipal « La lettre de Saint-Martin d'Août » édité par la commune de Saint-Martin d'Août

Directeur de publication :  
Aline HÉBERT.

Comité de rédaction :  
Catherine ANGLEYS, Olivier BONNET,  
Julie FERREOL, Elise MANENT,  
Elodie ORIOL, Françoise REBATTET

Conception : Atelier Image

Tirage : 190 exemplaires

## LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour votre participation au scrutin municipal, plus de 60 %. Dans un contexte de changement du mode de scrutin pour nos petites communes, ce chiffre témoigne de votre attachement à notre village et de l'intérêt que vous portez à sa vie démocratique.

Je souhaite également vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous nous avez renouvelée. Elle nous honore et nous engage à poursuivre, avec sérieux et détermination, le travail entrepris au service de notre commune.

Je tiens à adresser mes remerciements aux adjoints et conseillers sortants pour leur engagement et le travail accompli au cours du/des précédent(s) mandat(s). Leur implication a contribué au dynamisme et à la qualité de vie dont nous bénéficions aujourd'hui.

Pour ce nouveau mandat, nous avons fait le choix d'une organisation renouvelée, avec un adjoint unique et quatre conseillers délégués (cf article de présentation). Cette configuration vise à renforcer l'efficacité de notre action municipale, tout en favorisant la réactivité et la proximité avec les habitants.

C'est une équipe motivée, engagée et pleinement mobilisée qui se met dès à présent au travail pour répondre aux attentes des Saint-Martinois et poursuivre le développement harmonieux de notre village.

Nous aurons à cœur de continuer à mener nos projets dans un esprit de dialogue, de transparence et d'intérêt général. La belle saison arrive avec son lot d'animations, nous aurons plaisir à vous y retrouver.

**Aline HEBERT**



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Résiliation du réseau wifi Cigale

Des « bornes wifi Cigale » ont été mises à disposition des communes par la communauté de communes Porte de DrômArdèche en avril 2017. Elles ont permis d'offrir un accès à internet aux usagers sur l'ensemble du territoire. Après plusieurs années de fonctionnement, on a pu constater un taux de panne important (16 bornes sur 36 sont hors service), une utilisation globalement faible (moyenne d'utilisation de 9,78 connexions par jour), un débit limité et une concurrence accrue de la 4G/5G dont la couverture mobile est aujourd'hui bien développée sur le territoire et offre de meilleures performances.

En conséquence, la commission « mutualisation » de la communauté de communes a validé la résiliation globale du service et la commune n'a pas souhaité reprendre à son compte la gestion du contrat en direct.

### Mise à disposition de l'espace Montferrat aux associations de Châteauneuf de Galaure

Suite à l'indisponibilité de la salle des fêtes de Châteauneuf de Galaure, notre commune a signé une « convention de mise à disposition de locaux » avec la commune de Châteauneuf de Galaure à destination des associations castelneuvoises.

### Création d'une nouvelle limite d'agglomération

Afin de prévenir des accidents de circulation à l'intersection des routes de Chapeyse, route de l'Eglise et route de l'Ecole, du fait de la présence régulière d'enfants dans ce secteur et de l'augmentation de la vitesse moyenne des automobilistes, de nouveaux panneaux de signalisation ont été posés :

- un panneau d'entrée du village, route de Chapeyse
- un panneau de vitesse 50 km/h un peu avant ce carrefour
- un panneau « stop » en remplacement du « cédez le passage » route du Levant.

### Subventions accordées

Le conseil municipal a donné une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- A l'association de l'amicale de classe regroupant les « classards » des communes de Châteauneuf de Galaure, Saint Martin d'Août, Mureils : 100 €
- Au collègue Joseph Bédier : une subvention de 15 € par élève habitant la commune soit un total de 150 €

à destination des projets de l'année scolaire 2025-2026 (séjour d'intégration des 6<sup>ème</sup> à Lus la Croix Haute, séjour en famille d'accueil en Angleterre pour les 4<sup>ème</sup>, séjour en Espagne pour les 3<sup>ème</sup>) afin de diminuer le coût de participation des familles.

- A l'association communale « Art et sport pour Saint Martin » une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2025-2026.

### Modification des horaires de la garderie périscolaire

Suite à une demande de parents, les horaires de la garderie ont évolué : ouverture le matin à 7h15 (au lieu de 7h30) jusqu'à 8h35, ce service restant gratuit.

### Réflexion sur l'école rurale de demain

Le constat de la baisse des effectifs dans les écoles du territoire de la Galaure a amené un groupe composé d'élus, de parents, de cadres de l'Education Nationale et d'enseignants à se réunir depuis le printemps 2024 afin de proposer des solutions pour enrayer la baisse et limiter les fermetures d'écoles dans les villages concernés.

Après plus d'une année de réflexion, en septembre 2025, le groupe et les communes concernées ont sollicité le Réseau Canopé pour une prestation de conseil/accompagnement. Coût de l'étude : 7 000 €, répartis au prorata du nombre d'habitants, soit, pour la commune, environ 500 €.

Ce travail collaboratif, accompagné par Corinne Larcher, coordinatrice innovation du réseau Canopé, a mobilisé lors de nombreuses réunions le groupe des acteurs volontaires issus des communes de St Jean de Galaure, Claveyson, Fay-le-Clos, Saint-Avit, Ratières, Châteauneuf-de-Galaure et Saint-Martin d'Août. Il a abouti à la constitution d'un « livre blanc » proposant des pistes pour mettre en place une école du territoire. Celui-ci sera présenté prochainement aux maires et aux conseils municipaux, charge à eux de poursuivre ou non le travail initié...

### Répartition des charges du RPI St Martin d'Août-Tersanne pour l'année 2024-2025

Les dépenses engagées par les 2 communes s'élèvent à 100 284.69 € soit 1 966.37 € par élève.

Étant donné que 28 élèves résident à St Martin et 23 élèves à Tersanne, la somme à la charge de St Martin est de 55 058.26 € et celle à la charge de Tersanne de 45 226.43 €.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu des frais payés par chaque commune, le montant à rembourser par la commune de Tersanne à celle de St Martin est de 13 984 €.

### Convention périscolaire pour les sapeurs-pompiers volontaires

Le 11 octobre 2013, le ministre de l'Intérieur a signé un engagement pour le volontariat avec les présidents de l'Assemblée des Départements de France (ADF), de l'Association des Maires de France (AMF), de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS), du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV) et de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).

La convention signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Drôme a pour objet de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires concernés de se rendre disponibles à certaines heures de la journée durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité. Ainsi, elle permettra une prise en charge à titre gratuit des repas et de l'accueil périscolaire (selon son règlement en vigueur), des enfants dont les parents sapeurs-pompiers volontaires (s'étant signalés comme tels en début d'année scolaire) seraient appelés en interventions, et n'auraient donc pas pu prendre leurs dispositions en amont.

### Entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (CCPDA) est compétente en matière de collecte, transport et traitement des eaux usées et assure ainsi la maîtrise d'ouvrage de 431 km de réseau d'assainissement et 34 stations d'épuration.

Les ouvrages sont gérés en régie sur 26 communes (réseaux et/ou stations d'épuration).

Les tâches d'exploitation de ces équipements sont réalisées par les services techniques des communes moyennant le remboursement par la CCPDA des coûts de ces opérations. En effet, ce partenariat permet une réactivité et une proximité pour la mise en œuvre des actions à conduire sur le terrain.

Ce suivi est encadré par des conventions de mise à disposition du personnel communal arrivées à terme au 31/12/2025.

La convention avec la commune est renouvelée pour une durée de 5 ans. Le temps de travail de l'agent pour assurer cette mission est estimé à 2 h/an pour l'entretien du réseau d'assainissement et à 97 h/an pour l'entretien de la station d'épuration, soit un total de 99 heures.

### Etude urbaine autour de l'ancien hôtel restaurant

La commune poursuit sa réflexion sur le devenir de l'ancien hôtel restaurant. Dans ce but, elle a signé une convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (CCPDA) afin d'être accompagnée dans ce projet ; en effet, la commune oriente son programme vers une mixité commerce/logement, suite au diagnostic du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relevant le besoin de logements locatifs familiaux. Si elle réaffirme sa volonté de maintenir un bar-restaurant, elle veut élargir le périmètre de la réflexion aux enjeux de stationnement, de desserte, d'accès aux espaces publics et parcelles à proximité de la friche.

Elle souhaite également engager des dispositifs de concertation voire de co-construction du projet avec les habitants.

La commune apporte, outre son adhésion et la cotisation correspondante de 1 760 €, une participation de 3 416 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme.

Dans le cadre de sa politique visant à soutenir les opérations urbaines des communes et promouvoir la qualité des projets opérationnels, la CCPDA s'engage à reverser à la commune de Saint-Martin d'Août la somme de 2 588 €, correspondant à 50% du montant total de la convention au titre des projets urbains en lien avec le logement.

### Irrigation agricole

La Chambre d'Agriculture a sollicité auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des autorisations uniques pluriannuelles de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les bassins versants topographiques du secteur Drôme des Collines et du secteur Galaure.

Cette demande a été soumise à une enquête publique environnementale unique qui s'est déroulée du 24 novembre 2025 au 29 décembre 2025.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de chaque commune concernée a été appelé à formuler son avis sur le projet, sous forme de délibération.

Le conseil municipal de Saint-Martin d'Août a émis un avis défavorable motivé sur ce projet : « Bien conscient de la nécessité de réduire la consommation d'eau, le conseil municipal alerte sur le fait que la réduction, drastique et à très court terme, de la consommation d'eau demandée aux agriculteurs met en danger nos exploitations, notamment les élevages. Le calendrier prévu semble trop restreint pour laisser au monde agricole le temps de s'adapter ».

### Réhabilitation du bâtiment mairie/école

Afin d'établir un plan de financement des travaux prévus, la commune se fait accompagner par la société Europe Subventions et Territoires qui réalise la partie administrative d'élaboration de dossiers pour les demandes de subventions.

La projection prévisionnelle est établie pour garantir un équilibre financier conforme au plafond réglementaire de 80 % de financement public applicable aux communes.

Ce plan de financement permet d'apprécier la cohérence globale du montage financier et le niveau d'autofinancement communal requis. Il sera ajusté au fur et à mesure du dépôt et de l'instruction des différents dossiers de subvention.

Financier	Montant (HT)
FEDER Volet 1	83 352 €
Fonds de concours exceptionnel CCPDA	3 024 €
Fonds de concours exceptionnel «végétalisation»	30 000 €
Fonds de concours PLH	26 084 €
Région «Bonus ruralité»	10 000 €
SDED	100 000 €
DETR/DSIL/fonds vert	50 000 €
Département de la Drôme	188 892 €
<b>Total subventions</b>	<b>313 648 €</b>
<b>Reste à charge Commune</b>	<b>202 000 €</b>

D'autre part, ce projet de réhabilitation impose de

choisir un Contrôleur Technique et un Coordinateur Sécurité Protection Santé. Les offres de 4 sociétés ont été étudiées à partir du cahier des charges fourni. Pour la mission de Contrôleur Technique, la proposition retenue est celle de la société Alpes Contrôles pour un montant de 7 200 € HT. Pour la mission de Coordinateur Sécurité Protection Santé, la proposition la mieux disante de la société AASCO est retenue pour un montant de 5 320 € HT.

Il impose également des diagnostics supplémentaires avant travaux, dont notamment des sondages géotechniques (étude géotechnique de conception - phase G2 AVP - conformément à la NF P 94-500, ainsi que qu'un diagnostic géotechnique G5 sur le mur de soutènement situé en fond de la cour). 3 offres sont étudiées à partir du cahier des charges et la proposition de la société INFRANEO est retenue pour l'étude des charges géotechniques, pour un montant de 13 800 € TTC.

### Adhésion à la compétence « efficacité énergétique » de territoire d'énergie Drôme

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique territoire d'énergie Drôme - SDED, le Service public Des Énergies dans la Drôme (SDED) engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

La compétence Efficacité Énergétique permet de bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la collectivité est propriétaire, à savoir :

- Le suivi de ses consommations d'énergie,
- Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage,
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
- L'accompagnement au déroulement de projets.

La commune, engagée dans le projet de réhabilitation du bâtiment mairie/école, souhaite bénéficier de cette assistance et décide d'adhérer à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme - SDED et de verser le premier montant de l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à raison de 0,50 €/hab, soit 0,50 x 406 habitants = 203 €.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Instauration du forfait mobilités durables pour le personnel communal

La commune a décidé de mettre en place le forfait mobilités durables pour ses agents. Cette disposition est instituée depuis 2020 dans la fonction publique territoriale. Le forfait mobilités durables a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport alternatifs et durables que sont le vélo et l'autopartage. Il consiste en une prise en charge par l'employeur des frais engagés par ses agents utilisant ces modes de déplacement entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

### Protection sociale complémentaire pour les agents communaux

Suite aux décrets relatifs à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Drôme en date du 03/02/2026, les employeurs publics territoriaux devront obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents qu'ils emploient.

Cette participation est obligatoire pour le risque santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal a donc décidé d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé de la commune qui adhéreront à un contrat labellisé. Le montant de la participation est fixé à 50 € par mois et par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Remise en ordre de la voirie communale

Le bureau de géomètres experts DMN a été missionné par la commune pour réaliser un état des lieux foncier dans la perspective :

- d'une meilleure gestion de l'ensemble des voies publiques,
- d'une synthèse de classement de voiries,
- du montage du dossier nécessaire à la création d'un tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux sur la commune.

Ce travail de mise au clair a été réalisé en étroite collaboration avec les élus qui ont géré les irrégularités au cas par cas avec les riverains concernés.

En vue de la préparation de l'enquête publique, le

conseil municipal a validé les différents projets : classement de voirie, périmètre d'agglomération, et tableau d'inventaire des voies communales, chemins ruraux et places publiques.

Il sera nécessaire de prévoir au budget une opération pluriannuelle afin de procéder aux différentes régulations notariales.

### Rachat de l'écran motorisé de Châteauneuf de Galaure

La commune a racheté l'écran motorisé dont la commune de Châteauneuf de Galaure voulait se défaire suite aux travaux effectués dans leur salle des fêtes, pour un montant de 400€ (valeur neuve 900€). Il est installé à l'espace Montferriat, en remplacement de l'ancien, difficile à manipuler.

### Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Au cours de sa séance du 20 février 2026, le conseil municipal, après en avoir débattu, a approuvé le projet de PLU.

Ce projet est le fruit d'un travail de plusieurs années avec les bureaux d'études et a pris en compte les remarques des personnes publiques associées (PPA).

Le projet de PLU est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation, comprenant 5 tomes :
  - Un diagnostic socio-économique,
  - Un état initial de l'environnement,
  - Les justifications du projet du PLU,
  - L'évaluation environnementale,
  - Le résumé non technique de l'évaluation environnementale.
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone,
- Les documents graphiques du règlement,
- Des annexes.

Il est désormais transmis pour avis final aux PPA et aux personnes et organismes qui ont demandé à être consultés. Il sera soumis, ensuite, à une enquête publique qui fera l'objet d'une information préalable.

Le projet de PLU est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

## Elections municipales

Les élections municipales se sont déroulées sur un tour de scrutin le 15 mars, pour notre commune, les résultats sont les suivants :

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	317		
Abstentions	125	39,43	
Votants	192	60,57	
Blancs	13	4,10	6,77
Nuls	19	5,99	9,90
Exprimés	160	50,47	83,33

Les votes des suffrages exprimés sont les suivants :

Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
ENSEMBLE POUR UN VILLAGE VIVANT	M <sup>me</sup> Aline HEBERT	160	50,47	100,00	11

Suite à la réunion de conseil municipal du 21 mars, le conseil municipal est composé de :



**Aline HEBERT**

Maire

mairie@saint-martin-daout.fr



**Olivier BONNET**

Conseiller délégué à la vie associative et à la communication

o.bonnet@saint-martin-daout.fr



**Jean Luc COURVOISIER**

Conseiller délégué à l'urbanisme et à la voirie

jl.courvoisier@saint-martin-daout.fr



**Catherine ANGLEYS**

Conseillère municipale



**Pascal FLORUS**

Conseiller municipal



**Elodie ORIOL**

Conseillère municipale



**Jérôme CARTELLIER**

1<sup>er</sup> adjoint au Maire

j.cartellier@saint-martin-daout.fr



**Julie FERREOL**

Conseillère déléguée à la jeunesse

j.ferreol@saint-martin-daout.fr



**Françoise REBATTET**

Conseillère déléguée à la vie scolaire

f.rebattet@saint-martin-daout.fr



**Cédric BORDAS**

Conseiller municipal



**Elise MANENT**

Conseillère municipale

Dans l'objectif d'une meilleure répartition de la charge de travail et à enveloppe indemnitaire constante, nous avons choisi de n'élire qu'un adjoint au lieu de trois sur les mandats précédents et de lui associer 4 conseillers délégués.

## Mandat 2020/2026

En cette fin de mandat, le conseil municipal tient à remercier les adjoints Joël DUFFAU et Pascal BRUNET ainsi que les conseillers municipaux sortants André BOUILLY, Karim TOUCHE, Angélique RIMET-MEILLE pour leur engagement (pour certains de très longue date !) au service de la commune.

Nous remercions également les Saint Martinois et Saint Martinoises qui se sont engagés sur le précédent mandat au sein de commissions ouvertes aux habitants :

- Commission sociale : merci à Nadine BURLON, Jérôme CARTELLIER, Christiane NIVON

- Commission développement durable : merci à Olivier FILIPUCCI, Hugues LABORDE, Sylvain OSZUST, Odile PELISSON et Géraldine SAUVET pour les travaux sur la journée développement durable de 2022, la semaine de l'arbre, compostage collectif, aménagements paysagers, ...

- Commission Jeunes : merci à Delphine BURLON pour son travail sur la construction et l'animation des journées jeunesse et sa participation active au CMJ.



Un travail est en cours sur la refonte du site internet de notre village :

<https://saint-martin-daout.fr/>, réorganisation des rubriques existantes et ajout de nouvelles pages.

Pour ce second point si vous avez des attentes ou des besoins pour ce site internet communal, merci de nous les transmettre :

- Par mail : lalettredestaintmartindaout@laposte.net
- Directement auprès d'un membre de la commission communication (voir la liste des membres du « Comité de rédaction » en 1<sup>ère</sup> page)

Ces demandes seront étudiées et pourront être intégrées au site communal.



## COMMISSION COMMUNICATION

Une demande particulière est également faite auprès de :

- Nos **agriculteurs pratiquant la vente directe**
- Nos **commerçants et artisans**
- Nos **hébergements** immatriculés au RCS
- Nos **professions libérales**

Si vous souhaitez voir votre activité mentionnée sur ce site, merci de nous adresser un mail (lalettredestaintmartindaout@laposte.net) contenant les informations que vous souhaitez faire apparaître comme votre raison sociale, coordonnées, descriptif de vos activités, ...

En précisant si vous acceptez ou non une publication :

- Sur le bulletin municipal
- Sur le site internet de la commune
- Sur un support papier qui serait disponible en mairie et/ou fourni aux nouveaux arrivants sur la commune.

Toute demande de modification ou de suppression peut être adressée à la mairie au le mail suivant : [mairie@saint-martin-daout.fr](mailto:mairie@saint-martin-daout.fr).

## HOMMAGE

Le 27 mars 2026 est décédé M. Jean-Claude GUILLOTEAU (conseiller municipal de 2008 à 2014)

Les informations paraissant dans cette rubrique sont publiées sous la responsabilité des représentants légaux de chaque association et ne sauraient engager la responsabilité de la rédaction de «La Lettre de Saint-Martin d'Août»

## COMITÉ D'ANIMATION



Une fois n'est pas coutume... l'année 2026 a commencé par le « fougot » du comité d'animation !

Merci à toutes les associations de notre commune qui ont travaillé pour cette soirée :

- L'ACCA (les chasseurs) qui nous ont offert la bière,
- L'Association des Parents d'Elèves qui a assuré le stand maquillage et offert aux plus jeunes des sachets de bonbons,
- Les Saint Martinois qui ont préparé les bugnes



Merci aux membres du comité d'animation qui ont fait la mise en place et le nettoyage de la salle, et particulièrement à nos cuisiniers, Roland M., Michel M. et Michel B. qui ont consacré leur après-midi à nous préparer cette soupe aux choux !

Et merci aux Saint Martinois et aux Tersannois venus participer à cette soirée.



Dates des manifestations du comité d'animation :

- **Annulation du voyage du 10 mai** en raison de la forte augmentation du gasoil,
- Samedi 13 juin : challenge de pétanque NIVON/AVIGNON,
- Dimanche 28 juin : randonnée pédestre... plus d'informations à venir sur le site du comité d'animation <https://casma26330.wixsite.com/casma>.

## CLUB DES SAINT-MARTINOIS

Bonjour à toutes et tous,

Quelques nouvelles des Saint Martinois ! L'association se porte bien.

Nous avons organisé notre AG début mars au cours de laquelle nous avons accueilli notre nouvelle secrétaire, Catherine Angleys. En effet, Michelle Clauzel n'a pas souhaité renouveler son mandat. Nous la remercions d'avoir été toutes ces années à nos côtés.

Nous avons enregistré une quarantaine d'adhésions. Nous avons quelques projets de sorties à l'étude comme une balade dans les traboules de Lyon accompagnée par une sorcière (oui, oui, vous avez bien lu) les canaux de Valence et le musée des Confluences. Nous vous tiendrons informés le moment venu.

En attendant, les activités habituelles continuent :

- Le mardi à 14h jeux intérieurs et extérieurs,
- Le mardi à 15h tous les 15 jours Les Petites Mains,
- Le jeudi 14 h boules lyonnaises,
- Le vendredi matin. Les marcheurs...marchent.

Venez nous rejoindre vous serez toujours bien accueillis.

*Le bureau des Saint Martinois.*

## CONSCRITS



Cher Saint Martinois et Saint Martinoise, Comme chaque année c'est un plaisir de pouvoir vous retrouver et partager des moments de convivialité.

Alors dans cette optique, nous vous attendons le 1<sup>er</sup> mai à midi pour partager l'omelette à la salle des fêtes. Vous êtes tous les bienvenus.

Nous commencerons donc notre tournée le 30 avril aux alentours de 20h.

On espère donc vous voir nombreux comme à votre habitude.

À très bientôt.

*Les conscrits de Saint Martin D'Août.*



Ça y est, la bibliothèque est informatisée !

Dimanche 15 mars, lors des portes ouvertes de la bibliothèque, vous avez été nombreux à nous avoir rendu visite et avoir acheté des livres d'occasion exposés dehors au frais ! Un grand merci à vous.



De nombreux ouvrages sont à votre disposition : romans, documentaires, albums, bandes dessinées, mangas enfants et adultes.

## BIBLIOTHÈQUE DES COLLINES

Deux fois par an nous nous rendons à la médiathèque de Saint Vallier pour changer 500 livres et toutes les 3 semaines une navette nous apporte les ouvrages commandés par nos lecteurs. Une séance de contes et histoires pour enfants est proposée, à 17h, le vendredi avant chaque vacances scolaires.

Horaires d'ouverture :

- Le mercredi de 16h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h,
- En juillet et août uniquement le samedi (sauf le 1<sup>er</sup> août).

La cotisation est de 10 € par personne, 15 € par famille et gratuit jusqu'à 18 ans. La consultation sur place est libre.

Nous serions heureuses de vous accueillir à la bibliothèque et le samedi c'est autour d'un café.



En l'église de St Martin

- Chaque vendredi à 15h : adoration, louange, chapelet de la divine miséricorde..

- Samedi 6 juin : 18h30 Messe à St Martin

- Informations mensuelles concernant la vie de la paroisse (messes, prières, catéchèse, réunions, temps forts...) affichées sur le panneau à l'extérieur de l'église.

En paroisse

- Fête de la paroisse/ Vendredi 1<sup>er</sup> Mai : 14h15 à La Motte de Galaure

- Fête de l'Ascension :

Jeudi 14 Mai 10h30 St Vallier (1<sup>ère</sup> communion)  
Jeudi 14 Mai 10h30 Hauterives

- Fête de Pentecôte :

Samedi 23 Mai : 18h30 St Avit  
Dimanche 24 Mai : 9h30 St Barthélémy  
Dimanche 24 Mai : 10h30 Hauterives

- Fête de la Sainte Trinité :

Samedi 30 Mai : 18h30 le Grand-Serre  
Dimanche 31 Mai : 10h30 St Uze (fête de la foi)  
Dimanche 31 Mai : 10h30 Hauterives (visitation)

## PAROISSE

- Fête du Saint Sacrement :

Samedi 6 Juin : 18h30 Mureils  
Dimanche 7 Juin : 10h30 St Vallier (école)  
Dimanche 7 Juin : 10h30 Hauterives

- Fête de la Saint Jean Baptiste :

Mercredi 24 Juin : 18h30 Charrières

Secrétariat

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h30 à 11h30

80, rue du moulin 26240 St Uze  
tél : 04 75 03 25 29

[paroisse.sjg@valence.cef.fr](mailto:paroisse.sjg@valence.cef.fr)



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



**Un Engagement au Service des Familles et des Élèves**

L'Association des Parents d'Élèves de notre commune œuvre activement pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants en apportant son soutien aux initiatives scolaires. Cette année encore plusieurs événements ont marqué la vie de l'association.

Le dimanche 19 octobre, s'est tenue la traditionnelle Brocante, dans la salle des fêtes de Tersanne.



Un grand nombre de participants, exposants et visiteurs, étaient présents pour notre plus grand bonheur.

Le mardi 16 décembre, nous nous sommes retrouvés pour partager un moment chaleureux et célébrer ensemble l'arrivée des fêtes. Les enfants ont proposé des chants de Noël, et ils ont ensuite accueilli le Père Noël qui leur a apporté un cadeau pour chaque classe.



Le samedi 17 janvier, les familles ont pu assister à un spectacle de cirque de grande qualité réalisé par tous les enfants, durant lequel ils nous ont dévoilé leurs talents d'équilibriste, de jongleur et d'acrobate. Un grand bravo à eux ! Ce spectacle était l'aboutissement d'un cycle de 10 séances de cirque mené par l'intervenant Pierre-Yves, et les maîtresses. L'après-midi se termina par un goûter, offert par l'APE, autour de délicieuses

galettes.

Le samedi 7 mars, l'APE a apporté sa contribution au Fougot en tenant un stand de maquillage, et en distribuant des sachets de friandises et des bracelets fluorescents à tous les enfants présents.

Pour cette année scolaire 2025-2026, les élèves du RPI, ont pu profiter du financement de l'APE pour divers projets menés par les maîtresses :

- sorties à des spectacles
- 10 séances de cirque par classe
- 8 séances de piscine sur les 10 du cycle
- cadeaux de Noël

Ces financements sont possibles grâce à vos participations à nos manifestations, et grâce à votre soutien par le biais de nos ventes régulières (pizza deux fois par an, chocolat Valrhona pour Noël, bière et vin pour Pâques, plants et fleurs en mai). Merci à vous !

A noter nos prochains événements à venir, la **vente de plants et de fleurs pour laquelle nous tiendrons un stand le samedi 25 avril de 10h à 12h dans la cour de l'école**. Et pour clôturer l'année, nous organiserons la Fête du RPI St Martin d'Août-Tersanne le samedi 4 juillet.



## ACCA DE SAINT-MARTIN D'AOÛT



Rendez-vous le 1<sup>er</sup> mai au bois des «Fayardés» à partir de 10 heures pour y déguster les gaufres cuites au feu de bois.



## ART ET SPORT POUR SAINT MARTIN



L'équipe d'«Art et sport» a le plaisir de vous convier aux 30 ans de l'association. Cet événement se déroulera le 8 mai de 9h30 à 16h aux abords de l'espace Montferrat.

Nous vous remercions d'avance pour votre présence à cette manifestation qui permet aux habitants de se retrouver pour un moment convivial.

C'est également l'occasion de côtoyer concrètement cette association qui permet à vos enfants d'accéder à la culture artistique et/ou sportive.

Au plaisir de vous retrouver ce 8 mai !

*L'équipe d' «Art et sport».*

## RIVERAINS DU STOCKAGE DE GAZ DE TERSANNE

Par suite de l'arrêté préfectoral n°2015295-0027 du 22/10/2015, le PPRT Storengy de Tersanne a été adopté par l'État Français au grand désespoir de ses riverains.

Toutes les mesures votées ont été mises en application au fil des années.

Les habitants des maisons situées en zone verte ont dû réaliser des travaux pour "améliorer leur sécurité" en faisant des changements de portes et de fenêtres. Le coût de ces travaux ont été financés par les collectivités, l'industriel Storengy et l'État Français.

Les 4 bâtiments immobiliers situés dans la zone rouge ont été rasés de la carte les uns après les autres :

- la maison et le poulailler situés à St Avit en fin d'année 2023,
- le corps de ferme situé à Tersanne en fin d'année 2024,
- les 2 maisons et la grange situées à St Martin d'Août en fin d'année 2025.

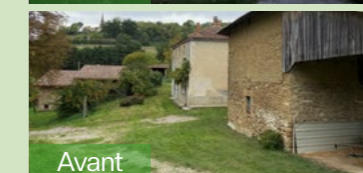
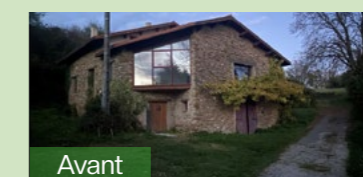
L'histoire, le passé, le vécu, le travail pour mettre en valeur ces biens, tout est effacé : les pelles mécaniques ont grignoté jour après jour le travail de nos anciens. Pour Jean Nivon (président de l'association) et sa famille, cela a été une véritable épreuve à ne plus en dormir la nuit. En 10 jours, la bâtisse en pierre de pays

transformée en maison de 2008 à 2012 (après des jours et des jours de travail avec ses mains, son cœur et son âme), est devenue un tas de pierres recouvert de terre.

Quel gâchis ! On nous parle tous les jours de développement durable, toutes ces maisons et ces bâtiments avaient plus de 120 ans. Mais au titre de la sécurité, on est prêt à tout sacrifier, sauf les produits financiers d'un industriel.

L'industriel Storengy, dont nous n'avons aucune nouvelle (pas de réunion CSS (Commission de Suivi de Site) depuis février 2022 !!) continue de faire son commerce de gaz sans trop se préoccuper de ses proches voisins.

Presque 14 ans se sont écoulés entre le moment où les futurs expropriés ont été informés de l'application de la loi Bachelot et aujourd'hui.



**samedi 25 avril de 10h à 12h (\*\*\*)**

Vente de plants et fleurs de l'APE

**vendredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 10h00**

Gaufres cuites au feu de bois de l'ACCA - Bois des «Fayardés»

**vendredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 12h00 (\*)**

Omelette des conscrits

**vendredi 8 mai de 9h30 à 16h (\*)**

Journée 30 ans d'Arts & Sports

**mercredi 13 mai à 18h00 (\*\*)**

Mercredis de St Martin : Gyrobar et Tout de Breizh

**mercredi 10 juin à 18h00 (\*\*)**

Mercredis de St Martin : Gyrobar et Tout de Breizh

**samedi 13 juin (\*)**

Challenge de pétanque NIVON/AVIGNON

**dimanche 28 juin (\*)**

Randonnée pédestre du comité d'animation

**samedi 4 juillet (\*)**

Fête de fin d'année du RPI St Martin d'Août-Tersanne

**jeudi 9 juillet à partir de 19h00 (\*)**

Jeudis de Saint Martin La Cabule et Isa Event

# JOURNÉE ART ET SPORT

**Art et sport fête ses 30 ans !**



**9h30 -12h** : Activités sportives et artistiques pour les enfants : prévoir tenue sportive et gourde !

**12h** : Verre de l'amitié des 30 ans

**12h -13h30** : buvette avec casse-croûte en vente

**13h30 – 16h** : concours de molky primé en équipe adulte/enfant

**POUR QUI ?**

**Pour tous !**  
(Les enfants seront accompagnés d'un adulte)

**QUAND ?**

**Le 8 mai 2026,**  
de  
**9h30 à 16h**

**Où ?**

**Au city stade**  
**à Saint Martin**  
**D'Août**

